

TITRE PROFESSIONNEL CHEF.FE DE CHANTIER GROS ŒUVRE

APPRENTI(E)

Identification : (Joindre la copie de votre carte d'identité + CV + Lettre de motivation)

Mme M. **Nom** : **Prénom** :

Date de naissance : Lieu : Département :

Nationalité :

N° INE (Identification Nationale Elève / 10 chiffres et 2 lettres) :

N° Carte jeune :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable : Mail :

Permis de conduire : DETENTEUR VEHICULÉ EN COURS

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : OUI NON

EN COURS

Parcours d'études :

Situation Année 2022/2023 :

Nom établissement 2022/2023 : CP/Ville :

Dernier diplôme obtenu ou en préparation :

(joindre copie de votre relevé de notes de l'année en cours et le relevé de notes de l'examen – dès réception de celui-ci)

Situation avant l'apprentissage :

Déjà apprenti(e) : OUI NON

Si oui dernier établissement scolaire fréquenté avant d'être apprenti(e)

Nom établissement : CP/Ville :

Classe :

FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL CCGO : CHEF.FE DE CHANTIER GROS ŒUVRE. Le Titre professionnel prépare aux 3 fonctions attendues pour la pratique du métier de Chef.fe de Chantier Gros Œuvre : La première technique, est axée sur la réalisation d'ouvrage, la seconde organisationnelle est orientée vers le suivi et la gestion de chantier avec appréhension de l'outil BIM ou de la maquette numérique. La troisième managériale, se centre sur la communication et l'animation de l'équipe.

En entreprise, l'apprenti.e sera en renfort auprès du conducteur de travaux afin de superviser les différentes étapes du chantier tout en étant garant.e de la sécurité. Il/Elle pourra superviser le travail des équipes sur le terrain et gérer les plannings.

LIEU : Lycée Professionnel Norman FOSTER – 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

DUREE : 18 mois – SEPTEMBRE 2023

FICHE D'ENGAGEMENT ENTREPRISE 2023 - 2024

Nom entreprise :

Nom directeur / responsable RH :

N° Siret :

Effectif du site :

Activité de l'entreprise et code APE (NAF) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :

Convention collective de rattachement (code IDCC) : OPCO :

Avez-vous déjà accueilli des apprentis : OUI NON

Engagement de l'entreprise :

OUI Date de du au

EN ATTENTE

Mission ou poste affecté à l'apprenti :

Date :

Visa de l'entreprise (ou confirmation par mail)

Maître d'apprentissage :

Nom- prénom :

Avez-vous déjà assuré cette fonction : OUI NON

Avez-vous suivi une formation : OUI NON

Téléphone : Portable : Mail :

Resp. des éléments administratif dans l'entreprise :

Nom- prénom :

Téléphone : Portable : Mail :

Resp. des éléments financier dans l'entreprise :

Nom- prénom :

Téléphone : Portable : Mail :

INFORMATIONS

L'apprentissage est ouvert aux jeunes désireux.euses de se former tout en s'immergeant dans le monde de l'entreprise.

Son principe est simple : un partage du temps entre étude et travail en échange d'une rémunération calculée sur la base du SMIC selon l'âge et le parcours. Une belle façon de poser les bases de sa vie professionnelle future.

Être âgé-e de 16 à 29 ans révolus, et dérogations possibles.

Les jeunes de moins de 15 ans ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^e) peuvent commencer à exécuter un contrat d'apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans et un jour.

Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans : les apprentis.ies préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs.euses handicapés.ées (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Pour faciliter la formation des jeunes en situation de handicap, des aménagements peuvent être travaillés : la durée du contrat et le temps de travail, le déroulement de la formation.

En outre, la limite d'âge pour conclure un contrat d'apprentissage n'est pas applicable lorsque le contrat est souscrit par une personne à laquelle la qualité de travailleur.euse handicapé-e est reconnue et qui bénéficie de la reconnaissance de la qualité de travailleur.euse handicapé.e (RQTH).

Quels engagements pour l'apprenti(e) ?

- Effectuer le travail qui lui est confié et qui doit correspondre à la formation qu'il ou elle prépare.
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise.
- Suivre la formation assurée par le CFA ou l'établissement d'enseignement et en respecter le règlement intérieur.
- Se présenter à l'examen prévu en fin de contrat pour obtenir le diplôme ou la certification visés.

LES ÉTAPES DE L'INSCRIPTION

ÉTAPE 1 – PRE-INSCRIPTION

Se pré-inscrire à la formation, soit en remplissant la présente fiche, soit en se rapprochant du [GRETA-CFA MPO Agence de Montauban](#)

ÉTAPE 2 – RECHERCHER UNE ENTREPRISE

D'une manière générale, il est préférable que les candidats-es soient autonomes dans leur recherche d'entreprise d'accueil. Toutefois, le GRETA-CFA MPO peut vous accompagner dans cette démarche :

- Vous pouvez prendre contact avec le [GRETA-CFA MPO Agence de Montauban](#)
- Vous pouvez aussi consulter les offres de formations en alternance sur notre site maforpro.fr

ÉTAPE 3 – ENTRÉE EN FORMATION

Vous n'êtes admis définitivement à suivre la formation en apprentissage que lorsqu'il y a eu **signature du contrat d'apprentissage**. N'oubliez pas la visite médicale d'embauche!

Après la signature de votre contrat, il est conseillé d'en garder une copie; elle vous sera utile lors de l'inscription à l'examen.

Dès la signature de votre contrat, contactez Mme Maria LOPEZ, Responsable de Dispositif du GRETA-CFA de Montauban : 05 63.91.64.57 / 06.89.52.25.38